

# ACIL AG 2014

20 novembre 2014 / 12h00 / Internef, 233

Membres présents : Delphine Abrecht (AD, français), Alain Ausoni (MER, EFLE), Chiara Bemporad (MER, EFLE), Gabriele Bucchi (MER, italien), Joanne Chassot (MA, anglais), Jennifer Darricau (Doc FNS, cinéma), Elena Díez del Corral Areta (MER, espagnol), Sonia Gómez (AD, espagnol), Cyrille François (MER, EFLE), Brigitte Maire (MER, IASA), Valentine Nicollier (Chargée de cours, EFLE), Philipp Obrist (AD, espagnol), Eva Pibiri (MER, histoire), Hugues Poltier (MER, philosophie), Marco Prost (Doc FNS, français), Olivier Thévenaz (MER, IASA), Michele Tomasi (MER, histoire de l'art).

Membres excusés : Romain Bionda, Gabriela Cordone, Myriam Daetwyler, Alberto Roncaccia, Boris Vedjovski, Milagros Wernicke-Carrasco.

## 1. Ordre du jour : adoption

L'ordre du jour est à l'unanimité.

## 2. PV de l'AG 2013 : adoption

Le PV de l'AG 2013 est adopté à la quasi unanimité (une abstention). Les vérificateurs de compte ont été changé, car HP (Hugues Poltier) n'avait pas en tête les noms de vérificateurs convoqués lors de l'AG 2013. L'AG 2014 élit Delphine Abrecht et Alain Ausoni pour cette mission.

## 3. Rapport d'activités 2013-2014 : présentation et adoption

OT (Olivier Thévenaz) et Gabriele Bucchi (GB) parcourent ensemble le rapport d'activités 2013-2014 en anticipant certaines communications du comité (point 4 de l'OJ).

### - Comité :

Lors de l'AG 2013, deux nouvelles recrues ont intégré le comité de l'ACIL. De ce fait, le comité était composé comme suit : Olivier Thévenaz et Gabriele Bucchi co-présidents, Sonia Gomez secrétaire, Hugues Poltier trésorier, Elena Diez del Corral Areta webmaster et Valentine Nicollier.

Dès septembre 2014, le comité a accueilli plusieurs membres intéressés à le rejoindre : retour de Joanne Chassot, désormais maître-assistante en section d'anglais, mais aussi les nouvelles arrivées de Romain Bionda, assistant diplômé de la section de français et de Jennifer Darricau, doctorante FNS en section d'histoire et esthétique du cinéma.

Par ailleurs, le comité a pu compter sur le soutien et la collaboration régulière de Myriam Dätwyler, AD en section d'allemand, représentante du CI dans le groupe de travail sur le doctorat.

A l'inverse de l'an dernier, le comité de l'ACIL se réjouit d'une dynamique positive, car il jouit d'une composition maximale de neuf membres, ce qui est de bonne augure pour les activités de l'association.

- **Réunions et contacts avec les autres corps et les autorités académiques :**  
Au cours de cette année, le comité s'est réuni à huit reprises en séances ordinaires, auxquelles se sont ajoutées quelques rencontres ponctuelles de deux ou plusieurs membres, ainsi qu'une visite de section (IASA).

En mars 2014, le comité a rencontré le Décanat dans son ensemble afin de faire le point sur les dossiers et questions en cours. En outre, un contact particulier a été établi avec la vice-doyenne, Alexandrine Schniewind, à propos du groupe de travail sur la révision du règlement sur le doctorat. Le comité (HP, OT et GB) a aussi été consulté par l'administration (O. Bianchi) sur le projet de nouveau règlement du master.

La coordination entre le comité et les délégué-e-s du CI au Conseil de faculté s'est faite par GB et OT, qui portent officiellement les deux casquettes, en contact permanent avec Myriam Dätwyler, membre de la délégation du CI au CF, et avec Romain Bionda, qui l'a rejointe en septembre 2014.

- **Dossiers et activités :**

De manière générale, l'année écoulée doit être considérée comme année de transition, car les dossiers, qui ont occupé le comité ces dernières années, soit ceux des assistant-e-s diplômé-e-s et des MERS, n'ont pas connu de développement concret, mais continuent à être sujet de discussion et d'étude. Pour ce faire, les visites de section sont un moyen de mieux connaître la situation générale et de se documenter sur les problèmes concrets des membres du CI et ainsi nous donner des arguments à relayer auprès du Décanat.

Par ailleurs, la Faculté sort de l'auto-évaluation et attend les effets du plan de développement, en particulier sur quelques points touchant les MER et sur la réforme du doctorat.

### **1. Statut et conditions de travail des assistant-e-s diplômé-e-s :**

Pour ce dossier, la principale nouveauté est la révision du règlement sur le doctorat, début des travaux entamés au cours de cette année académique par un GT.

En ce qui concerne ce GT, nous nous sommes aperçus d'un certain déséquilibre dans sa composition, puisqu'il était composé de cinq professeurs et un seul membre du CI, soit une AD. De ce fait, le comité de l'ACIL est entré en négociation avec la vice-doyenne, responsable du GT, afin qu'une nouvelle place soit attribuée à un membre du CI, mais aussi membre de l'ACIL afin que cette personne puisse faire le relai entre les visites de section et les remarques amenées lors de nos réunions. Cette place a été obtenue et, dès à présent, occupée par Joanne Chassot, représentante de l'ACIL avec une expérience récente de l'entier du parcours de thèse.

Lors des visites de section, l'ACIL s'assure que le document « Recommandation du Décanat sur l'établissement et l'application du cahier des charges des assistants diplômés en Faculté des Lettres » soit connu de tous et appliqué par les principaux intéressés. Nous constatons malheureusement que ces recommandations ne sont pas toujours connues. Par exemple, la révision du cahier des charges devrait se faire de manière annuelle pour répondre aux besoins de la section. Point qui, parfois, ne se discute pas avec l'ensemble de la section, mais qui se fait en début de contrat et en lien uniquement avec le directeur de thèse, responsable de l'AD. En outre, nous insistons auprès des AD sur leur droit à demander en tout temps un certificat de travail.

Une question restait et reste toujours en suspens : celle de l'intégration au cahier des charges de la formation à l'enseignement universitaire mise sur pied par le CSE à l'intention des AD. Comme cette formation ne fait pas partie des charges obligatoires de l'AD, le temps doit être pris sur le temps de recherche.

Le comité de l'ACIL souhaiterait mener à bien une idée, celle d'un cahier des charges-type par section, gage d'une répartition équitable des tâches, pour ainsi uniformiser au mieux les charges des AD, mais aussi de rétablir le dialogue à l'intérieur des sections pour favoriser les conditions de travail des AD pour mener à bien leur projet de thèse.

## **2. Statut et conditions de travail des MER :**

Pour ce dossier, il n'y a pas d'évolution à constater, étant donné qu'il est en cours de discussion au Conseil de l'UNIL. L'ACIL reste en contact avec son représentant dans ce conseil, Boris Vejdovsky, qui préside la commission législative actuellement en charge de ce dossier.

Lors de notre rencontre avec le décanat, nous avons fait part de nos préoccupations concernant ce statut MER, car certains cas particuliers de promotion ou de reconversion des postes MER en PAST (par exemple) démontrent une certaine précarisation de ces postes. Par ailleurs, le Décanat s'est engagé à mettre dans sa liste de ses travaux une réflexion sur les critères d'obtention du titre de professeur titulaire et à revenir auprès de la Direction sur la perte des droits des MER à la retraite. Cependant, rien de concret est à relever pour l'instant.

L'ACIL nous a communiqué un point positif pour les MER : changement de jurisprudence qui permet à un MER 2 (déjà stabilisé de MA à MER) de demander une « nouvelle » promotion interne à MER 1, car la stabilisation n'est pas considérée comme une promotion.

## **3. Visites des sections :**

Comme prévu, l'ACIL a mis sur pied un calendrier des visites de section afin de mieux connaître les diverses pratiques notamment concernant les AD et les MER. Néanmoins, au cours de cette année académique, alors que le GT sur le doctorat s'est précisé, il nous a semblé qu'il était nécessaire de donner priorité aux rencontres avec les AD en regroupant plusieurs sections, puis, dans un second temps, il sera question de prévoir des visites de sections spécifiquement destinées aux MER.

Pendant l'année 2014, une seule rencontre a pu avoir lieu le 16 avril avec la section de l'IASA. D'autres rencontres sont prévues : une en décembre, puis les suivantes dès janvier. L'ACIL reconnaît que l'organisation de ces visites a été parfois trop tardive, mais compte sur l'investissement de ses membres afin que les rencontres puissent être véritablement utiles pour améliorer les conditions de travail.

D'autre part, OT et GB ont soulevé le peu ou le manque de réponse de la part du CI lors des invitations à ces rencontres. Ils tiennent à soulever l'importance de ces rencontres qui ont déjà permis de démontrer les différences creusées entre une section et l'autre. Par exemple, les stratégies internes de transformation de postes, la surcharge des AD, mais aussi le manque de communication claire à l'interne.

OT soulève qu'il existe une autre différence essentielle entre les AD et les doctorants FNS, car ces derniers font aussi partie de la vie interne des sections, mais sont souvent laissés pour compte. OT précise qu'on invite toute personne qui a un statut plus ou moins similaire que l'AD afin de discuter de la problématique.

Par ailleurs, il a aussi été relevé la problématique créée à la suite d'une transformation d'un poste AD en 1<sup>er</sup> assistant. Ce dernier se voit mis à l'abri de certaines tâches, mais les anciennes tâches liées au poste AD ne sont pas redistribuées. Il existe une autre conséquence parfois due au congé octroyé par diverses bourses FNS alors que l'AD n'est plus présent dans la section, ce dernier ne se voit pas remplacer. Alors on se retrouve à nouveau face à un problème de répartition des tâches.

Lors de cette AG 2014, il a été indiqué que pour les futures rencontres avec les sections il sera nécessaire d'insister sur la différence de statut entre les AD et les doctorants FNS afin de mieux considérer les situations à l'interne.

De plus, il a été soulevé, lors de cette AG, qu'il existe une problématique réelle des remplacements d'un AD par des assistants-étudiants si nous considérons les expertises d'examen. En effet, les assistants-étudiants ne peuvent pas répondre à ce besoin de la section, ce qui surcharge les AD restants ou les MER. Ceci devient d'autant plus conséquent lors des grandes sessions d'examens comme en juin. Situation d'autant plus compliquée, car, suite au changement au système académique de Bologne, la charge de travail relative aux examens a été multipliée. L'expertise, charge de travail considérable, n'apparaît même pas dans le cahier des charges. Il a été précisé que, dans la section d'histoire et esthétique du cinéma, les doctorants FNS participaient aux expertises d'examen, car ceux-ci devaient un 15% de leur temps de travail à la section. Cette solution a été trouvée suite aux nombreux départs.

En ce qui concerne les expertises, on insiste que tout le CI et le CP doit être impliqué et non seulement les AD. Si on tenait compte de cette prérogative, il serait plus aisé de répartir la charge et de savoir ce que font les autres collègues.

Un membre soulève le cas des assistants suppléants qui font une thèse sans contrat. OT précise que le Décanat ne voit aucune implication possible par rapport aux conditions de travail d'engager ces derniers dans cette tâche d'expertise. Un autre membre fait écho de cas dans le passé où

les AD, absents pour un séjour de recherche à l'étranger, se voyaient remplacer par des AD pour une année. OT soumet que c'est impossible pour des raisons de protection de l'AD, mais qu'il serait préférable de reposer la question au Décanat en trouvant une solution intermédiaire (par exemple : contrat de collaborateur scientifique ou chargé de recherche).

En définitive, l'AG demande à ce que le travail d'expertise exercé par les AD soit valorisé afin que le Décanat puisse trouver des solutions pour pallier au manque de force pour les sessions d'examens. En outre, il a été relevé qu'il serait nécessaire de répertorier les tâches identifiables par les AD comme expertise d'examens ou responsable de la page web de la section.

D'autres solutions ont été soumises comme augmenter de 15 % à 25% des postes déjà existants pour ces situations exceptionnelles afin de pallier à la précarisation des postes. Il est clair que les raisons économique seront soulevées, mais il faudra invoquer le caractère ponctuel de ces demandes. Une autre problématique relative aux doctorants FNS a été soulevée. Il est difficile pour ces doctorants de remplir leur CV, car ils ne dispensent pas de cours, ni prennent en charge aucune mission d'assistantat. Ils répondent aux directives d'AD mais sur des fonds externes, ce qui crée une situation complexe.

L'ensemble de l'AG félicite les co-présidents pour leur rapport d'activités.

#### **4. Communications du comité**

Les principales communications du comité ont été faites en marge de la présentation du rapport d'activités (point 3 de l'OJ).

#### **5. Comptes 2013-2014 : présentation, rapport des vérificateurs de comptes, adoption et décharge**

HP présente les comptes 2013-2014. Les dépenses concernent deux événements : l'AG de l'année précédente et la visite de section de l'IASA. Delphine Abrecht et Alain Ausoni, vérificateurs de compte, prennent connaissance des pièces comptables et de l'état du compte, puis acceptent devant l'AG les comptes présentés par le trésorier. L'AG accepte et décharge le trésorier et les vérificateurs à l'unanimité.

OT explique que le Décanat nous accorde un subside qui pourrait être demandé de manière annuelle. Pour ce faire, il faudrait présenter un projet concret d'activités.

#### **6. Comité 2014-2015 : élection**

OT précise que les doctorants même sans contrat peuvent être membres du comité de l'ACIL. En outre, il est prévu par les statuts de l'ACIL un nombre maximal de neuf membres pour le comité. En ce moment, le comité serait au complet avec la présence de : Olivier Thévenaz, Gabriele Bucchi, Hugues Poltier, Joanne Chassot, Valentine Nicollier, Elena Diez del Corral Areta, Romain Bionda,

Jennifer Darricau et Sonia Gomez. Par conséquent, si quelqu'un souhaiterait se présenter, une personne devrait se retirer.

Marco Prost, doctorant FNS à la section de français médiéval, témoigne son intérêt. A la suite de cette présentation, Hugues Poltier cède volontiers sa place après plusieurs années d'investissement dans le comité de l'ACIL.

Le comité est donc élu à l'unanimité : Olivier Thévenaz, Gabriele Bucchi, Joanne Chassot, Valentine Nicollier, Elena Diez del Corral Areta, Romain Bionda, Jennifer Darricau, Marco Prost et Sonia Gomez.

#### **7. Vérificateurs de comptes : élection**

Hugues Poltier et Alain Ausoni se proposent comme vérificateurs de comptes pour la période 2014-2015. Ils sont élu à l'unanimité.

#### **8. Divers et propositions individuelles**

OT soulève que HP devra transmettre les données au trésorier entrant.

Séance levée à 13h25.

Sonia Gomez.